

## « TransLation »

### Appel à Projets de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté et des Pôles Thématiques SHS, LLC et DGEP d'UBFC

Édition 2022

*Publication de l'appel : 26 novembre 2021*

*Clôture : 3 janvier 2022*

*Adresse d'envoi du formulaire : TransLation@ubfc.fr*

#### **Contexte et objectifs :**

Sous l'impulsion d'UBFC, la MSHE de Franche-Comté, la MSH de Dijon et les trois pôles thématiques SHS, LLC et DGEP ont lancé il y a quelques mois une réflexion visant la construction d'un axe transversal à dominante SHS, venant compléter les trois axes I-Site existants. Cette initiative a pour ambition de faire émerger un axe organisé autour de trois ou quatre grandes thématiques structurantes, transversales entre disciplines et identifiantes pour le site UBFC. Le choix a été fait de construire cet axe autour des mots-clés « transfert », « circulation », « transition ». L'axe est en cours de construction sur la base des propositions recueillies auprès de l'ensemble des laboratoires dans le cadre des Pôles thématiques et des deux MSH et cet AAP vise à en préciser les contours.

Par ailleurs, les crédits I-SITE alloués à chaque pôle thématique et structure fédérative offrent l'opportunité de lancer un appel à projets spécifique dédié au lancement de l'axe TransLation avec le double objectif, d'une part, de soutenir des actions de recherche, en démarrage ou en développement, propres à faire émerger une programmation scientifique ambitieuse, structurante et innovante, en prise avec des enjeux sociétaux importants, dans le périmètre de l'axe TransLation, et d'autre part, de mieux identifier des thèmes ou initiatives porteurs, donnant une identité à l'axe TransLation.

Le présent appel, qui bénéficie d'une enveloppe de l'ordre de 80 000 €, permettra de soutenir des projets « démarrage » à hauteur de 4 000 € maximum et des projets « développement » à hauteur de 10 000 € maximum.

#### **Périmètre scientifique :**

- Circulation des savoirs et des idées : processus et mécanismes de transferts (dont les pathologies dans la circulation des savoirs) ; pratiques éducatives et de médiation, savoirs savants et modes de diffusion scientifique, circulations inter-textuelles, transferts entre sciences, interactions culturelles...
- Circulation des biens et des personnes : marqueurs et traces de transferts et d'échanges, pratiques de marchés, frontières, migrations, mobilités, recompositions territoriales, lieux de passage et de transition...
- Circulations entre générations et groupes sociaux : transmissions intergénérationnelles, transferts de temps (travail et loisirs), circulations entre sphère publique et sphère privée,

transferts de cultures corporelles, circulation de l'idée de nature dans les sociétés contemporaines...

- Toute autre proposition résolument interdisciplinaire, exploratoire, qui n'entrerait pas dans l'un de ces sous-ensembles mais qui relèverait de la thématique TransLation pourra être examinée.

### **Critères d'éligibilité :**

Les projets devront mettre en œuvre, concrètement, des collaborations inter-équipes et inter-sites. Ils devront aussi démontrer un potentiel de développement vers des projets ambitieux de type ANR. Les actions ciblées et très ponctuelles sont donc exclues.

### **Critères d'évaluation :**

#### *Critères généraux :*

- dimension inter-site,
- présentation et structuration,
- intérêt scientifique,
- méthodologie,
- faisabilité.

#### *Critères discriminants :*

- insertion dans le périmètre de l'axe TransLation,
- dimension interdisciplinaire,
- caractère innovant,
- potentiel de développement vers un projet plus ambitieux,
- implication de jeunes chercheurs,
- dimension internationale,
- partenariats, réseaux de recherche,
- partenariat socio-économique ou culturel.

Les propositions déposées feront l'objet d'une évaluation par un comité *ad hoc* (représentants des MSH et des Pôles thématiques du domaine SHS), selon la grille ci-jointe.

### **Modalités :**

#### ➤ **Montants alloués :**

- 4 000 € maximum pour les projets « démarrage »,
- 10 000 € maximum pour les projets « développement »,

Seules seront éligibles les dépenses de fonctionnement qui comprennent également les achats de petits matériels ou équipements inférieurs à 800 € HT. Les gratifications de stage et les prestations de service sont également admises, mais pas les CDD ni les vacances.

➤ **Calendrier :**

- Publication de l'AAP : **26/11/2021**
- Dépôt des projets : au plus tard le **3/01/2022**
- Réponse aux lauréats en semaine 04
- Date limite d'engagement des crédits : 15 novembre 2022 [les modalités pourront être précisées aux lauréats]
- Date de fin de réalisation du projet : 31 décembre 2022.

➤ **Conditions :**

- soumission d'un dossier complet (formulaire joint) d'un maximum de 4 pages,
- le porteur de projet (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche) doit appartenir à un laboratoire du site UBFC,
- le dossier devra recevoir le visa du Directeur du laboratoire d'appartenance du porteur scientifique du projet,
- le porteur s'engage à fournir un bref compte-rendu scientifique de 2 pages au plus tard le 15 février 2023, et à participer à une journée de bilan et de réflexion,
- cet AAP n'a pas vocation à soutenir des projets, ou déclinaisons de projets (spin off), déjà financés par ailleurs.

➤ **Dépôt :**

- Envoi du dossier complet et signé uniquement par voie électronique à l'adresse :  
TransLation@ubfc.fr
- Pour tout renseignement complémentaire :
- MSHE Ledoux – Isabelle MOURET – isabelle.mouret@mshe.univ-fcomte.fr / 03 81 66 51 51
- MSH Dijon – Nélia ROULOT – nelia.roulot@u-bourgogne.fr/ 03 80 39 52 53